

AVIS

COTISATIONS.

La cotisation pour 1974 a été fixée :

Pour les Sociétaires FRANCE.....20,00 frs
 ETRANGER.....30,00 frs

La cotisation donne droit au bulletin paraissant au cours de l'année de recouvrement (Année civile)

La cotisation serait demandée aux sociétaires, même si les circonstances devaient amener la société à suspendre provisoirement ses publications.

Les membres inscrits au cours de l'année 1974 et qui auront réglé leur cotisation, recevront le volume de l'année dans le premier trimestre de l'année suivante.

Les membres de la société sont priés de régler leur cotisation par chèque bancaire ou postal au nom de " AMIS du VIEUX LAMBALLE et du PENTHIEVRE ", dans le premier trimestre de l'année, pour la bonne tenue des comptes.

Une ouverture de compte aux chèques postaux est en instance.

Les cotisations en retard seront perçues par la poste et les frais de recouvrement seront à la charge des sociétaires.

Le bureau de la société adresse ses remerciements très sincères aux membres donateurs qui veulent bien, en versant une cotisation plus élevée, augmenter les ressources de la société et qui permettent ainsi d'accroître ses publications .

ADRESSES DE LA SOCIETE.

 Adresser le courrier au Président Mr Georges PENVERN | Place du Martray

Siège social : Mairie de LAMBALLE

Salles d'expositions " HOTE du PILORI " S.l. LAMBALLE

Permanences prévues.Salle du S.l tous les samedis à 18 Heures précises.

ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX LAMBALLE ET DU PENTHIEVRE

Fondée le dimanche 19 mai 1972

Président d'Honneur en vertu des Statuts de la Société
(article 13 du règlement)

Monsieur le Maire de LAMBALLE : M. Fernand LABBE,
-Pour les années 1972-1973 et 1974-

Membre d'Honneur en vertu d'un vote de la Société du 20.11.72
Monsieur Louis BAUDET, Maire de La POTERIE,
Donnateur d'une collection de poteries anciennes de LAMBALLE.

Président Fondateur : M. Georges PENVERN, Président à vie,
en vertu d'une proposition des membres de l'Association
du 20.11.72.

Vice-Présidente : Mme PILLON Suzanne.

Secrétaire : M. Guy ROUAULT.

Trésorier : Mme René MENARD.

Membres du Bureau

- M. ALEXIS Joseph.
- Mme BAUDET Jacqueline.
- M. BERTIN Alexandre.
- M. BLANCHARD André.
- M. BLANCHARD Pierre.
- M. BOUREL Francisque.
- Mme BOURGET
- M. de la MOTTEROUGE Daniel.
- Mme GIATRE Ernest.
- M. GUILLOUX Yvon.
- M. JONCCUR Bruno.
- M. LECORRE Jean.
- M. LECOZANNET Henri.
- M. Le MOUAL Jacques.
- M. LENA Yves.
- M. MARTRAY Jean.
- M. MENARD René.
- Mme REVEL Pierre.
- M. RICORDEL Jean.
- Mlle ROUAULT Marie.
- M. ROUGET Joël.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DES AMIS DU VIEUX LAMBALLE ET DU PENTHIEVRE
Cotisations perçues en 1972-73

- M. ALEXIS Joseph, Dentiste, rue Saint-Martin, 22400 - LAMBALLE
M. ALEXIS Marcel, Hôtelier, La Porte Saint-Martin, 22400 - LAMBALLE
M. ARCELIN Jacques, Résidence de la Garde, 22400 - LAMBALLE
Mme AUBRY Jules, Professeur en retraite, rue de Bouin, 22400 - LAMBALLE
M. AUFFRAY François, Négociant, rue Général de Gaulle, 22400 - LAMBALLE
M. AVRIL Claude, Notaire, 14 - SAINT-SEVER
M. AVRIL Joseph, Notaire, rue Doré, 22400 - LAMBALLE
Mme BAUDET Jacqueline, 22400 - LA POTERIE-LAMBALLE
M. BARBOTIN Alain, Chirurgien-Dentiste, Résidence de la Garde, 22400 - LAMBALLE
M. BERTIN Alexandre, Directeur Commercial, Castel Guët, 22000 - SAINT-BRIEUC
M. BILLAUD René, Agent d'Affaires, 50 - SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. BIOTTEAU Jean, 71, av. de la Libération, 91 - SOIZY-SUR-SEINE
Mme BIOTTEAU Mère, rue du Commerce, 49 - SAINT-PIERRE-MONTMART
M. BLANCHARD André, Auto-Ecole, rue de la Garde, 22400 - LAMBALLE
M. BLANCHARD Pierre, Assurances, Rue des Saints-Pal, 22400 - LAMBALLE
M. BOSCHAT Michel, Quincailler, Place du Martray, 22400 - LAMBALLE
M. BOSCHAT René, Boulevard Jobert, 22400 - LAMBALLE
M. BOTREL Robert, Epicier, rue Saint-Martin, 22400 - LAMBALLE
M. BOUREL Francisque, Grainetier, rue du Docteur Calmette, 22400 - LAMBALLE
M. BOUREL François, Comptable, rue du Docteur Calmette, 22400 - LAMBALLE
Mme BOURGET, Directrice de l'Ecole Publique, rue Notre-Dame, 22400 - LAMBALLE
M. CADE Roger, Mécanicien-Dentiste, rue Penthievre, 22400 - LAMBALLE
M. CARDIN Guy, Charcutier, rue du Général Leclerc, 22400 - LAMBALLE
M. CARESMEL Louis, rue Notre-Dame, 22400 - LAMBALLE
M. CHAUVEL René, Tissus, rue Villodeneu, 22400 - LAMBALLE
M. CLEMENT Louis, Instituteur, rue de la Cannelaye, 22400 - LAMBALLE
Mme COLLET Charles, rue du Général Leclerc, 22400 - LAMBALLE
M. COLLET, Charcutier, rue du Val, 22400 - LAMBALLE
M. COUM, Mécanicien, rue des Moulins, 22400 - LAMBALLE
M. COURTEL François, Entrepreneur, rue Chanoine Dutemple, 22400 - LAMBALLE
Mme CREN Julia, Retraitée, rue du Docteur Calmette, 22400 - LAMBALLE
Mme CRESTON Germaine, Conservatrice du Musée de Saint-BRIEUC
Mme DAVID, Hôtel de la Gare, 22400 - LAMBALLE
M. DAVID, rue Chateaubriand, 22400 - LAMBALLE
M. de la MOTTEROUGE Daniel, Château de la Motte-Rouge, 22 - HENANSAL
Mlle DELAUNAY Monique, rue Notre-Dame, 22400 - LAMBALLE
M. de LOURMEL, Maire de BOURSEUL
M. de REVEL, Commandant en retraite, rue Saint-Martin, 22400 - LAMBALLE
M. DERRIEN Jean, Chauffagiste, rue Charles Cartel, 22400 - LAMBALLE
M. DELVAL Eric, Docteur, rue Père Ange le Proust, 22400 - LAMBALLE
M. de la BUHARAYE Hervé, Résidence de la Garde, 22400 - LAMBALLE
M. DETRE J.M. Représentant, rue Aristide Briand, 22400 - LAMBALLE
M. GILET Joseph, Huissier de Justice, rue de Lourmel, 22400 - LAMBALLE
Mme GLATRE Ernest, Assistante Sociale, 10, rue A. Briand, 22400 - LAMBALLE
M. GOMBAULT Jean, rue Dario, 22400 - LAMBALLE

- M. GOMET Lucien, Imprimeur, rue du Val, 22400 - LAMBALLE
 M. GOINGUENET René, Capitaine des Pompiers, 22400 - LAMBALLE
 M. GUENANAIN Philippe, Coiffeur, rue du Général Leclerc, 22400 - LAMBALLE
 M. GUILLOUX Yvon, Boulevard des Ursulines, 22400 - LAMBALLE
 Mme HAMON, Lingère, Institution du Sacré-Coeur, 22400 - LAMBALLE
 M. HESNAULT Marcel, 139 rue de l'Ouest, 75 - PARIS
 M. HINGANT Eugène, Coiffeur, Boulevard Clémenceau, 22000 - SAINT-BRIEUC
 M. HOUSSAIS Michel, Commerçant, rue Notre-Dame, 22200 - GUINGAMP
 Mme JARNOUX Raymonde, Bourg de LANDEHEN
 M. JONGOUR Bruno, rue du Docteur Rochard, 22000 - SAINT-BRIEUC
 Mlle KARMAN Evelyne, Institutrice, rue de l'Eglise, 57 - ZETTING
 M. LABBE Fernand, Industriel, rue Général de Gaulle, 22400 - LAMBALLE
 M. LAUZANNE Michel, Photographe, rue Charles Cartel, 22400 - LAMBALLE
 M. LAUZANNE Jack, Photographe, rue du Maréchal Foch, 22000 - SAINT-BRIEUC
 M. LAFERCHE Henri, Imprimeur, rue du Docteur Calmette, 22400 - LAMBALLE
 M. LASBE Armand, Charbonniste, rue Saint-Jacques, 22400 - LAMBALLE
 M. LEBEAU Jean-Claude, Bijoutier, rue du Val, 22400 - LAMBALLE
 M. Le BOURHIS Gérard, Directeur de Banque, rue du Docteur Lavergne, 22400-LAMBALLE
 M. LECOMTE Maurice, Confiseur, Place du Martruy, 22400 - LAMBALLE
 M. LECOIRE Jean, Notaire, rue Général Leclerc, 22400 - LAMBALLE
 M. LECOZANNET Henri, Négociant, rue Charles Cartel, 22400 - LAMBALLE
 Mlle La Directrice du Centre d'Archéologie Médiévale,
 8, avenue de la Forêt Notre, 67000 - STRASBOURG
 M. Le MOUAT Jacques, Etudiant, rue Baris, 22400 - LAMBALLE
 M. Le MOUAT Philippe, Etudiant, rue Baris, 22400 - LAMBALLE
 M. LE GALES Michel, E, rue Saint-Jean, 22400 - LAMBALLE
 Mlle LENA Suzanne, Assistante Sociale, rue du Docteur Calmette, 22400 - LAMBALLE
 M. LENA Yves, Caragiste, rue Charles Cartel, 22400 - LAMBALLE
 M. Le NICHOIN François, Braux, 22 - DAHOUEZ
 M. La FAY, Curé des Paroisses de LAMBALLE
 M. Le BRUN, 14 rue de la Croix blanche, 76 - LE HAVRE
 M. Le SORHOU Joseph, Electricien, rue du Val, 22400 - LAMBALLE
 M. LETENU Ferdinand, Négociant, rue Paul Langevin, 22400 - LAMBALLE
 M. LIPPENS, Directeur des Haras, rue Saint-Martin, 22400 - LAMBALLE
 M. MAILLARD, Industriel, 26100 - DREUX
 M. MATCHELINCK Gérard, rue Lapique, 22000 - SAINT-BRIEUC
 M. MARTIN Roland, Photographe, rue du Val, 22400 - LAMBALLE
 M. MARYSAY Jean, Président du Syndicat d'Initiative, rue de Bouin, LAMBALLE
 M. MENARD René, Représentant, Château Les Bois, 22400 - LAMBALLE?
 Mme MENARD René, Château Les Bois, 22400 - LAMBALLE
 M. MENARD Jean-Yves, Coiffeur, rue J. Coquelin, LORIENT
 M. MEHEUST Jean, Commerçant, Rue Général Leclerc, 22400 - LAMBALLE
 M. MICHEL, rue L. Miquel, 22400 - LAMBALLE
 M. MORIN Claude, Représentant, rue Cavé Caroual, ERQUY
 M. MORIN Francis, Instituteur, Le Béloir, 22400 - LAMBALLE
 M. MOULLEC Yvon, Entrepreneur, rue du Docteur Lavergne, 22400 - LAMBALLE
 Mme NOYER Dominique, rue Saint-Sauveur, 22400 - LAMBALLE
 M. NOYER RAYMOND, rue Saint-Sauveur, 22400 - LAMBALLE

Mme NIMIER, Place du Champ de Foire, 22400 - LAMBALLE
 M. OLLIVIER Jules, Meubles, rue Saint-Pierre, 22400 - LAMBALLE
 M. OURVOIS Jean, Architecte, rue Paul Langevin, 22400 - LAMBALLE
 M. PASCAL Jean, Docteur en Pharmacie, rue Nationale, 56300 - PONTIVY
 M. PENVERN Georges, Représentant, Place du Martray, 22400 - LAMBALLE
 Mme PENVERN annie, Coiffeuse, Place du Martray, 22400 - LAMBALLE
 M. PETIOT, Retraité, 51, route de Dinard, 22100 - DINAN
 M. PIETO René, Industriel, les Routus, La POTERIE, 22400 - LAMBALLE
 Mlle RALLIER du BATY, rue Père Ange le Proust, 22400 - LAMBALLE
 M. RAGEOT Jérôme, 54 avenue du Tertre Notre-Dame, 22000 - SAINT-BRIEUC
 M. RENAULT Loïc, rue Saint-Lazare, 22400 - LAMBALLE
 Mme REVEL Pierre, Poupées de Penthièvre, rue du Docteur Lavergne, 22400 - LAMBALLE
 M. REVEL Pierre, rue du Docteur Lavergne, 22400 - LAMBALLE
 M. REHEL, Docteur en Pharmacie, rue Bario, 22400 - LAMBALLE
 M. RICORDEL Jean, Géomètre, Parvis Saint-Jean, 22400 - LAMBALLE
 Mlle ROUAULT Marie, rue du Docteur Calmette, 22400 - LAMBALLE
 M. ROUAULT Guy, Employé de Banque, 10 Parvis Saint-Jean, 22400 - LAMBALLE
 M. ROUGET Joël, Représentant, rue de Bouin, 22400 - LAMBALLE
 M. ROLLAND Robert, Chirurgien-Dentiste, rue Pasteur, 22400 - LAMBALLE
 M. ROUXEL Joseph, Assureur, rue Saint-Lazare, 22400 - LAMBALLE
 M. RAULT Jean-Paul, Tôlier, rue du Docteur Lavergne, 22400 - LAMBALLE
 M. SABOT René, Négociant, Le Chalet, 22400 - LAMBALLE
 M. SABOT Félix, Négociant, rue du Général de Gaulle, 22400 - LAMBALLE
 Le Syndicat d'Initiative de JUGON - 22270
 M. TARDIVEL Yves, Assureur, Bourg de PLESTAN
 M. TEXIER Roger, Assureur, rue Rouxel-Bertin, 22400 - LAMBALLE
 M. TROCHU Serge, 24, rue Aristide Briand, 22400 - LAMBALLE
 M. VISDELOUP Christian, Square Mathurin Méheut, 22400 - LAMBALLE

120

Il se peut que des omissions se produisent sur cette liste. Nous demandons aux membres actifs et sympathisants de nous le rappeler et, nous nous en excusons par avance.

Liste des nouveaux Membres.

M. BOUREL Jacques, 32, rue des Fontaines, DINAN
 Mme BOSCHAT Marie, Boulevard Jobert, 22400 - LAMBALLE
 Commandant de Revel, place Saint-Martin, 22400 - LAMBALLE
 Mlle de Revel, Place Saint-Martin, 22400 - LAMBALLE
 M. LABBE Pierre, rue du Général de Gaulle, 22400 - LAMBALLE
 M. Le MOUAL Jean, négociant, rue Bario, 22400 - LAMBALLE
 M. MORICE Claude, artiste-peintre, la Haute-Ville, PLEDELIAC
 M. PAUTONNIER Jacques, Bijoutier, rue Bario, 22400 - LAMBALLE
 M. PHILIPPE, rue du Général Leclerc, 22400 - LAMBALLE
 M. PLE Bernard, Assureur, 22400 - LAMBALLE
 M. RAGEOT Jérôme, rue du tertre Notre-Dame, 22000 - SAINT-BRIEUC
 M. RAFFRAY Guy, rue de la Rossignolière, 35 - L'HERMITAGE
 M. TASCHEL Jean, Professeur, rue du Docteur Calmette, 22400 - LAMBALLE
 M. YVERNIAUX Henri, route de Dinard, 22400 - LAMBALLE

Nous comptons au nombre des donateurs pour nos différentes collections :

- M. BAUDET Louis, Maire de La Poterie, 18 poteries et santons.
 Mme MARTIN Léon, ancienne potière, La Poterie, 2 poteries.
 Melle DAMOUR, Lamballe, 1 pichet.
 Mme HAMON Emilie, 1 écuelle et 2 santons.
 M. MARTRAY Jean, (pour le S.I.) 21 reproductions photographiques du Vieux Lamballe.
 M. BOQUEN, Lamballe, 4 coiffes petits dalets de Lamballe.
 M. Le SOUCHU Joseph, 5000 cartes postales de Lamballe (à vendre).
 Melle DEJANNAY Monique, Lamballe, 1 châle tapis en cachemire.
 Mme HUBERT, Lamballe, cape de dame et coiffes.
 M. CARFANTAN, Saint-Denoual, 2 coiffes et 6 photographies.
 Mme COMMAULT, Lamballe, 1 flamme de faitage.
 M. ALEXIS Marcel, Lamballe, 1 flamme de faitage.
 Mme Le SOUCHU Paulette, Lamballe, 1 coiffe bonnet de Lamballe.
 Mme RAULT André, 6 vieux clichés de Louis GAUTIER.
 M. PENVERN Georges, Lamballe, poteries, clichés, objets divers.
 M. BOULAIN Roger, Lamballe, 2 photographies.
 M. VIÉUXLOUP Julien, Lamballe, 1 portrait de femme et 1 d'homme.
 Mme Le GALL, Lamballe, cartes, poivrières.
 Mairie de Lamballe, 17 haches de pierre et de bronze.
 Mme GLATRE, Lamballe, coiffes et objets divers.
 M. BOCQUERET Jean, Trégenestre, 1 poterie.
 M. GAUTIER Louis, Lamballe, 1 poterie.
 Mme CREN Julia, objets divers.
 M. LABBE Ernest, Lamballe, cordages pour exposition.
 M. NOEL Emile, Lamballe, poterie à rousine.
 M. GAUTIER Aimable, 1 coiffe dalet.
 M. SAMSON Paul, outillage de tanneur.
 La ville de Lamballe pour le local de l'Hôtel du Pilon.

Objets divers confiés pour l'exposition 1972

- M. Le Curé de Saint-Jean, poteries d'art.
 M. De La MOTTEROUGE Daniel, Hénansal, poteries.
 M. PENVERN Georges, objets divers.
 M. PILLON, Lamballe, poteries.
 Mme CHERDO Germaine, 1 document sur le Docteur Calmette.
 M. TARDIVEL Yves, Piestan, tabliers et châles.
 M. ROUGET Joël, Lamballe, tabliers et châles.
 M. VISDELOUP Christian, Lamballe, tabliers et châles.
 M. ALEXIS Joseph, Lamballe, 1 portrait.
 Mme TAILLARD, Nantes, 1 portrait.
 M. LEROY René, Lamballe, 1 chauffeurette.
 M. OURVOIS Jean, Lamballe, 1 Frédéric, 1 épis de faitage.
 Mme BLANCHARD Marcel, 1 grand tableau photographique.
 M. LETENO Ferdinand, Lamballe, outillage de tanneur.
 M. LECOZANNET Henri, Lamballe, tête de chien en pierre.
 M. RAGEOT Jérôme, Saint-Brieuc, panneaux de bois sculptés de Lamballe.

Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis,

Lors de la première rencontre que je provoquais dans la Salle Municipale rue Mouëxigné à LAMBALLE, le vendredi 19 mai 1972, j'annonçais aux trente personnes présentes mon désir de réaliser une association dite "des AMIS du VIEUX LAMBALLE et du PENTHIEVRE". J'étais comblé dès cette première réunion, puisque à son issue, cela était réalisé.

L'on m'assurait même que jamais à LAMBALLE une société n'avait été aussi facilement constituée. Au cours de ce premier contact, je précisais les trois objectifs que je voulais atteindre.

Le premier était de sauver, avant leur totale disparition, les poteries du bourg voisin, dont la fabrication artisanale s'était éteinte en 1930. Ces poteries n'avaient-elles pas été les objets usuels d'une vie courante à une précédente époque ? Que des dynasties d'artisans avaient façonnées dans leur métier de misère durant sept à huit siècles ? Et voilà, tout allait disparaître ! A LAMBALLE, à la POTERIE même, personne ne songeait à sauver ces serennes, popanes, jarres à eau, briques à cidre, pots à lait, chaufferettes, saloués, jattes, qui hier encore prenaient tant de place sur le marché de notre ville. Ces scènes de déballage de pots sur le marché du Jeudi n'avaient-elles pas éveillé en M. MEHEUT, dans sa plus tendre enfance, son âme de peintre ? Mais personnellement j'y veillais depuis vingt ans, en récupérant dans les fermes, chez les ferrailleurs et brocanteurs, ces rares et précieuses poteries en terre de chez nous.

Le second était de réunir des collections d'objets se classant parmi les outils des vieux métiers de nos pères. Dans un merveilleux livre "LES VIEUX METIERS BRETONS" Florian LEROY n'écrit-il pas que LAMBALLE était LA VILLE AUX VIEUX METIERS. Certes, les tisserands, les tanneurs, les mégissiers, les ciriers, etc... peuplaient nos échopes et nos ateliers qui se blotissaient dans les vieilles rues étroites, rue Basse, rue aux Pots, rue au Lait, rue de la Courte Epée, rue de l'Ave-Maria, rue aux Fèves. Et dans nos remises et greniers, n'y-a-t'il pas encore de vieilles reliques à récupérer ?

Les images, les vues, les cartes postales, ainsi que les vieux livres ou documentations écrites et illustrées de notre région -si nombreuses- et révélant notre LAMBALLE au lointain passé, méritaient tout autant notre attention. Enfin, les vieilles photos de familles, avec l'aïeule à la multiple coiffe, ou la noce qui pose pour l'ultime souvenir. Parmi toutes ces reliques, les dernières coiffes de nos grands-mères, disparues depuis un quart de siècle, ne laissaient leur lointain souvenir qu'à ceux qui atteignent la quarantaine et plus. Nous voulions réunir, là encore, ces dentelles oubliées et jaunies, pour les fixer de nouveau "vivantes" dans des vitrines et dans des documents d'archives pour nos successeurs.

J'arrive aux bolées de cidre, ustensiles aussi fragiles que friables ; la mode les a reléguées dans le cellier où on ne les retrouvera pas au cul de la tonne mais parmi les vieilles bouteilles et les fagots, fêlées, brisées, écornées. La chance nous a permis d'en récupérer une trentaine aux motifs variés et du pays de LAMBALLE.

Enfin, les objets divers, de provenance locale ou régionale, feront le sujet et la curiosité de nos expositions.

La ville de LAMBALLE ne nous confiait-elle pas dix huit pièces, miraculeusement récupérées, des hâches de pierre et de bronze de la collection de Monsieur le CARDINAL, qui, à l'origine, en comptait plus de cent cinquante ; elles furent toutes découvertes au cœur du Penthivère, à LAMBALLE, à la POTERIE, à TREGOMAR... ?

Le dernier objectif sera l'intéressement à notre cité et à son environnement. En participant à son épanouissement notre regard est fixé vers l'avenir, certes, mais en conservant intelligemment, comme cela a été fait pour l'ensemble de la Place du Martray, les sites anciens et historiques de notre passé ; c'est là un devoir, comme nous incombe celui de la défense de la nature et de la lutte contre la pollution.

Certains penseront que cela fait beaucoup de choses à entreprendre, mais avec le nombre déjà important de personnes intéressées nous réaliserons sûrement ... du POSITIF ! N'avons-nous pas concrétisé dans un premier temps assez court notre volonté d'agir ?

Dès août 1972 nous recevions, avec l'aide précieuse de la Municipalité, le Rallye Touristique de Saint-Cast. Huit cents personnes se pressaient à l'arrivée dans leur véhicule fleuri, et la ville de LAMBALLE leur offrait l'apéritif. Ce fut un grand succès qui confirmera le bon renom de notre cité et sera profitable à son commerce. Mais nous attendions 1973 pour ouvrir, au sein de la Maison Municipale, "l'Hôtel du Pilori" restauré, notre exposition permanente sur "le Pays de LAMBALLE".

Ce PETIT MUSEE, qui n'a paraît-il pas droit à ce titre, a été NOTRE REALISATION, et nous en sommes fiers ! Nous avons prouvé qu'avec dix paires de bras bien décidés, nous allons forcer le ridicule !!! et, nous avons gagné. Ce ne fut certes pas le LOUVRE mais les échos et les écrits des visiteurs sur notre Livre d'Or (parmi 1554 entrées) sont très encourageants. MAIS ! Cela n'a pas toujours été ! Ne nous reprochait-on pas, dès notre création, d'avoir OSE EXISTER !

Déjà voici 1974. Nous venons de tirer les Rois, en ce dimanche de l'Épiphanie, qui est jour de notre réunion générale. Notre bilan est positif et nous préparons notre premier bal "La Grande Nuit du Penthivère" qui sera, avec votre concours à tous, une réussite, afin que nous puissions doter nos collections de nouvelles pièces.

Je ne veux pas terminer ces quelques lignes sans vous dire à tous un grand MERCI. MERCI d'abord de la confiance que vous m'avez témoignée en rentrant dans notre association et de l'avoir permise. Je désire que celle-ci soit active et jeune, conseillée par les plus âgés, dont les souvenirs seront profitables, tournée vers l'avenir avec les choses du passé qui apportent un équilibre indispensable à notre époque si mouvementée.

Je ne citerai pas personnellement tous les membres ou sympathisants qui ont manifesté, d'une façon ou d'une autre, leur intéressement à l'oeuvre entreprise lors de la préparation de l'Hôtel du Pilori et de la réalisation de l'exposition des collections. Cela fut effectué avec tenacité, dévouement, et bonne volonté.

Que chacun en soit remercié, Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, l'équipe des travaux, le Président du Syndicat d'Initiative qui a facilité notre tâche de gardiennage, et Monsieur Louis BAUDET, maire de la POTERIE, pour le don de 18 poteries.

Le 29 juin la remise des clés de la Maison Municipale était la confirmation d'une confiance qui s'est manifestée par l'ensemble de notre cité ; puissions-nous dans l'avenir ne pas décevoir.

Je demande à chacun des membres de prendre une part active à la bonne marche de notre Association, afin qu'elle ne repose pas sur un seul homme, ou sur deux ou trois membres dévoués. Que ce soit l'affaire de chacun et de tous.

Nous envisageons beaucoup de choses : des circuits touristiques types, une nouvelle exposition en 1974, une exposition de peinture, une journée pique-nique Association, etc... N'hésitez pas à nous communiquer vos idées. Nous forgerons ensemble un des attraits touristiques curieux et sentimental de notre Cher Pays, afin que l'écho, qui nous revient plus fort après dix siècles de vie, relance plus vibrant que jamais LAMBALLE.... CAPITALE.... PENTHIEVRE.... !

Votre Président

"Le plus sûr moyen de plaire à ses contemporains c'est de leur parler des temps passés, car chaque époque évanouie, semblable à la déesse de la beauté, laisse derrière elle un parfum divin".

(Le Rénovateur 1833)

La Société des "AMIS DU VIEUX LAMBALLE ET DU PENTHIEVRE" a été créée le 19 mai 1972 sous l'impulsion de son Président actuel Monsieur Georges PENVERN.

La Municipalité ayant eu l'amabilité de mettre à la disposition de cette nouvelle société un local, situé à côté de la Maison du Bourreau qui abrite déjà le musée Mathurin MEHEUT et le Syndicat d'Initiative, nous avons pu dès le mois de juin 1973 ouvrir "le musée du Pays de LAMBALLE" où ont été exposées les vieilles choses de la région qui nous ont été prêtées, ou données, par des amateurs qui les possédaient.

Si vous avez déjà visité notre musée, vous avez pu admirer dans cette exposition, qui rouvrira ses portes dès le mois de juin 1974, des poteries fabriquées dans le bourg voisin de LAMBALLE, de fines coiffes, de jolis bonnets, et des capots tuyautés des communes du canton et de la région de Penthievre, Fréhel, et Méné, des tabliers en soie ou en velours garnis eux aussi de dentelles et de broderies, enfin, une collection de cartes postales anciennes et de vieux portraits où les vieux Lamballais retrouvent avec joie des souvenirs de leur jeunesse, et où les jeunes apprennent comment on vivait, comment on se déplaçait avant et après 1900.

Il y a aussi des bolées de cidre, des instruments qui ont servi à exercer les vieux métiers bretons disparus, rouets, outils divers...

Cette exposition, véritable petit musée, n'est encore qu'à ses débuts, et si les lecteurs de ce bulletin possédant des objets anciens veulent bien les confier aux animateurs de l'Association, ils contribueront à enrichir l'exposition de 1974.

On exposera aussi, sans doute, de vieux parchemins d'une valeur inestimable, entreposés en ce moment à la Bibliothèque Municipale, et que Monsieur J. MARTRAY se propose de nous confier. Ils voisineront d'ailleurs avec une collection de hâches préhistoriques, découvertes dans la région de LAMBALLE et avec une clé d'une des portes de la ville quand elle était la ville fortifiée que RICHELIEU fit détruire en 1626.

Le second objectif sera de proposer des circuits touristiques fléchés permettant aux promeneurs de connaître notre ville et sa belle région de Penthievre. L'un de ces circuits pourrait être lumineux et tous auraient LAMBALLE comme point de départ.

Enfin, nous aiderons à conserver les monuments anciens de notre ville, vieilles maisons, vieux ponts, vieux lavoirs, vieilles rues, que nous voudrions voir porter encore leur nom ancien et nous essaierons aussi de défendre ses sites.

Amis lecteurs, si vous aimez les vieilles choses, adhérez et faites adhérer aux "AMIS DU VIEUX LAMBALLE ET DU PENTHIEVRE", aidez-nous à enrichir nos collections en nous confiant les trésors anciens que vous possédez. Encouragez-nous dans notre oeuvre en visitant dans l'Hôtel du Pilon restauré, près de la Maison du Bourreau, ce véritable "MUSEE DU PAYS DE LAMBALLE".

S. PILLON
Vice-Présidente

LES AMIS DU VIEUX LAMBALLE ET DU PENTHIEVRE

STATUTS

Article 1er.

But et composition de l'Association.

Association à but non lucratif, gérée par la loi de 1901, qui aura pour débiter son siège à la Mairie de LAMBALLE.

L'Association dite "LES AMIS DU VIEUX LAMBALLE ET DU PENTHIEVRE" aura pour but la création à LAMBALLE d'un musée du Pays de LAMBALLE et de sa région, pour la sauvegarde et la conservation d'objets multiples et divers dont les poteries de la région, les coiffes, les bolées de cidre, les outils de nos artisans d'autrefois, les meubles régionaux, etc.... dans un but de conservation et purement touristique.

Comme but annexe, l'Association s'intéressera aux sites de LAMBALLE et de la région du PENTHIEVRE, à la défense de ce qui fut le passé, à la vie présente et à la préservation et conservation de ses sites ou ouvrages ; dans l'avenir, elle s'intéressera aux espaces verts, à l'environnement et luttera contre la pollution.

L'Association prévoit de tracer, dans un but exclusivement touristique, des circuits dits "du PENTHIEVRE" ou "du Pays de LAMBALLE" dont l'un sera lumineux ; tous seraient balisés et LAMBALLE en sera le point de départ et d'arrivée.

L'Association se réserve, sur proposition de ses membres, et avec l'accord de son Président, de s'intéresser à d'autres idées ou projets, dans les temps à venir, ayant rapport avec l'objet de l'Association.

Sa durée est illimitée.

Article 2.

Les moyens d'action de l'Association sont : musée, expositions, conférences, concours publicitaires, bulletins, concours photographiques, dépliants touristiques, etc....

Article 3.

L'Association se compose de membres actifs et honoraires ; elle aura ses membres d'honneur. Toute personne peut faire acte de candidature ; elle devra pour être membre être présentée par 2 membres de l'Association et être agréée par le Conseil d'Administration.

La cotisation est fixée à 20,00 F pour les membres actifs et à 10,00 F pour les membres honoraires. Elle devra être réglée dans le premier trimestre de l'année. Cette cotisation pourra être relevée par décision de l'Assemblée Générale jusqu'à un maximum d'une fois.

L'Association accepte tous les dons et subventions pouvant aider à la constitution des collections ou à l'acquisition de documents, d'archives, ou pouvant aider au financement et à la gestion pour la bonne marche de la Société.

Un compte financier peut être ouvert dans une ou plusieurs banques de la Place, ainsi qu'un compte chèque postal et un compte à la caisse d'épargne de LAMBALLE, et seuls le Président et les Trésoriers ont signature pour leur fonctionnement.

Article 4.

La qualité de membre se perd :

1° - Par démission.

2° - Par la radiation, prononcée pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.

Article 5.

Administration et fonctionnement.

L'Association est administrée par un bureau composé de 18 membres, élus au scrutin secret pour un an par l'Assemblée Générale et choisis dans les catégories de 30 membres dont se compose cette Assemblée formant un Comité.

Le renouvellement du Comité a lieu par tiers, les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité choisit parmi ses membres, au scrutin secret, le bureau. Le bureau est élu pour un an et comprend : un Président, un Vice-Président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint, et douze membres désignés par le Comité.

En cas de vacance, le Conseil prévoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 6.

Le Conseil se réunit une fois par trimestre, et à chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

L'Assemblée Générale annuelle a lieu sur convocation du Président et elle statue sur le compte-rendu moral et financier de l'exercice écoulé et des modifications pouvant intervenir aux présents statuts sur proposition du Président.

La présence du tiers des membres au Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès verbal des séances. Les procès verbaux sont signés par le Président et le secrétaire. Ils sont transcrits sans blanc ni rature sur un registre coté et paraphé par le Préfet ou son délégué.

Article 7.

Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Seul le surveillant du musée pourrait être salarié pour un travail défini et conformément à la loi.

Article 8.

L'Assemblée Générale de l'Association comprend des membres actifs et honoraires. Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère

sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

Article 9.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président. Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Article 10.

Il est tenu au jour le jour une comptabilité-déniers par recettes et dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité-matière.
Chaque établissement de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association.

Article 11.

Changement, modification, dissolution.

Le Président doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'Association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements sont en outre consignés sur un registre spécial, coté et paraphé. Les registres de l'Association et les pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué ou à tout fonctionnaire délégué ou accrédité par lui.

Article 12.

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale, convoquée spécialement à cet effet par les 18 membres du bureau. L'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle attribue l'actif net conformément à la loi. La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture du siège social.

Article 13.

En plus des membres actifs, l'Association se donne un Président d'Honneur, le Maire de LAMBALLE, Monsieur LABBE, avec plusieurs membres d'honneur désignés par le Président du Conseil du Bureau et par le Conseil du Bureau.

Article 14.

Les poteries, coiffes, objets divers acquis par la Société soit par achats ou par dons, feront l'objet d'exposition permanente à LAMBALLE, et en aucun cas ne devront quitter leur lieu d'exposition.

Article 15.

En cas de dissolution de la dite Société, les objets, le mobilier et toutes les acquisitions resteront la propriété de la ville de LAMBALLE, et ne devront quitter la cité pour aucune cause que ce soit. Les poteries, toutefois, pourraient regagner la Mairie ou le bourg de la POTERIE.

Article 16.

Les objets ou instruments, documents, photos, gravures etc... qui seraient confiées à la Société pour exposition ou reproduction devront figurer lors de leur déposition sur le "cahier de l'inventaire des prêts" et seront rendus aux prêteurs signalés ou aux héritiers directs sur simple demande.

Article 17.

La Société s'intéressera aux questions artistiques, culturelles et savantes, elle prévoit dans l'avenir un siège qui sera un lieu de rencontre, de travail, de lecture.

Article 18.

Un bulletin annuel relatant l'activité de la Société paraîtra à l'issue de l'année écoulée. Le Président en sera le Directeur, Imprimeur et gérant libre. Ce bulletin ne s'adressera qu'aux membres de la Société et sera hors commerce.

Article 19.

L'Association sera libre et autonome, ne dépendant que de ses propres membres ; elle se conformera à ses statuts, à ses propres statuts, à ses décisions et à la loi.

Article 20.

L'Association sera apolitique : en réunion aucune conversation ou allusion d'ordre politique pouvant créer des différends ou polémiques ne seront admises.

Article 21.

Sur proposition de Monsieur LABBE, Maire de LAMBALLE, aucune opposition n'ayant été formulée, Monsieur Georges PENVERN, Président fondateur, sera Président à vie (depuis la réunion du 20/11/72).

Fait à LAMBALLE par les sociétaires. Lu et approuvé par nous les fondateurs responsables,

Le Président élu, la Vice-Présidente élue, le Secrétaire élu, le Trésorier élu.
 M. PENVERN G. Mme PILLON S. M. ROUAULT G. Mme MENARD R.

Cher Lecteur,

Nous avons eu le très grand plaisir et l'honneur de vous présenter ce premier bulletin de notre Association des "AMIS DU VIEUX LAMBALLE ET DU PENTHIEVRE".

Ce n'est pas sans difficultés, qu'avec les moyens du bord, nous avons réalisé celui-ci par nous-mêmes. Le choix des articles et des pages a été limité volontairement et nécessairement par nos moyens financiers.

Nous voulons, dans l'avenir, réserver nos colonnes à tous les Lamballais, ou auteurs, qui voudront bien nous confier des articles sur LAMBALLE et sur le PENTHIEVRE, son histoire, son passé, ses fêtes religieuses ou profanes, ses fils les plus humbles ou les plus illustres, ses vieux métiers et ses artisans, son patois, ses coutumes, sur les personnages qui ont donné leur nom à nos places et à nos rues, sur nos sociétés, leur fondation, leur histoire, nos découvertes archéologiques, sur son château, sa ville close, la révolution, la chouannerie, les guerres, les grandes fêtes religieuses, les processions, la Saint-Amateur, l'occupation, les maquis, la libération, etc.. autant de sujets vastes et divers.

Nous n'entreprendrons dans nos colonnes aucune polémique ou sujet pouvant être cause de discussion. Nous voulons servir l'histoire, rapporter la "petite histoire" souvent vécue par les nôtres et par nous-mêmes.

Que ce premier numéro, d'une série que nous souhaitons très longue, soit la première pierre d'une chronique locale où chacun pourra s'exprimer.

Nous le savons déjà, de nombreux auteurs projettent de prendre place dans le prochain bulletin, qui, si nos finances nous le permettent, sera du plus grand intérêt !

Amis de LAMBALLE et du PENTHIEVRE, aidez-nous à réaliser notre souhait, qui servira, nous en sommes certains, à faire revivre l'histoire de LAMBALLE et de sa belle région de PENTHIEVRE, à conserver nos souvenirs et à oeuvrer pour son bon renom, dès maintenant et pour l'avenir.

G. PENVERN